



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 18 novembre 2014
18 heures 30

SL/MG

N° 001772

Ressources
Humaines - Mise à
disposition d'un
fonctionnaire de la
Ville d'APT auprès du
CCAS.

Affiché le :

ABSTENTION(S) :

Dominique SANTONI
Jean AILLAUD
André LECOURT
Laurence BARBIER, par
procuration
Isabelle VICO
Cédric MAROS, par
procuration
Emile SIS

Le mardi 18 novembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI-LEONIS

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Conformément aux dispositions des articles 61 à 63 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville d'APT auprès du CCAS d'APT afin d'y exercer des fonctions de direction, à raison d'environ 7 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre d'une mise à disposition, la loi pose le principe d'une exigence générale de remboursement de l'intégralité de la rémunération par l'organisme d'accueil.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accorder une dérogation au principe de remboursement et d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de mettre à disposition, un fonctionnaire de la Ville d'APT, dans les conditions précitées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document relatif à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL